

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL – 09 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf avril, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du jeudi 1^{er} avril 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Guy Authiat (mesures Covid 19), sous la présidence de M. Thierry BERNARD

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN, Aïcha TITOUNI, Guillaume VIARD

Absente excusée : Louise FRESNAIS

Votants : 10

Le conseil municipal approuve le précédent compte-rendu de réunion

- EXONERATION DE LOYER POUR LE RELAIS DE L'ABLOUX

Le maire rappelle les délibérations précédentes annulant les loyers du Relais de l'Abloux dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid 19.

Considérant qu'à ce jour le couvre-feu est toujours en place à 19h00, et que les restaurateurs ne peuvent toujours pas exercer leur activité normalement, le maire propose de statuer sur une annulation du loyer pour ce commerce de restauration.

Après délibération le conseil municipal valide une annulation pour avril 2021 et se prononcera le cas échéant sur les mois à venir, selon l'évolution du contexte sanitaire.

- APPROBATION DU RAPPORT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Le Maire rappelle qu'une enquête publique en vue de l'aliénation de diverses portions de chemins ruraux s'est déroulée pendant 15 jours consécutifs du lundi 1^{er} mars 2021 au mardi 16 mars 2021.

Mr Jean-Marc HUBART, nommé commissaire enquêteur, a fourni le rapport de son enquête et le maire en expose les conclusions.

Le commissaire enquêteur émet un avis favorable au projet des ventes précitées.

Après examen des documents, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 7 voix pour et 3 abstentions (M. Cousseau, G. Viard et A. Titouni) :

- approuve le rapport du commissaire enquêteur relatif à l'aliénation des portions précitées,
- charge le maire de faire part de cette décision aux acquéreurs,
- confirme les ventes précitées aux prix fixés par délibération du 13 décembre 2007 :
 - 0,20 €/m² excédent de voirie en dehors des hameaux
 - 0,30 €/m² terrain situé dans un hameau, ou à proximité des bâtiments
 - 5,00 €/m² terrain constructible
- charge le maire de signer les actes de vente auprès du notaire choisi par les acquéreurs, après détermination exacte des surfaces par le géomètre des acquéreurs.

- BUDGET PRINCIPAL : DOCUMENTS BUDGETAIRES (RESULTATS 2020 ET PREVISIONS 2021)

- Le Maire présente le compte de gestion 2020 établi par la trésorerie d'Argenton Sur Creuse. Il correspond au centime près au compte de résultat de la commune.

Après examen des documents comptables, le conseil municipal approuve le compte de gestion de la commune pour l'année 2020 qui fait apparaître :

- en section de fonctionnement, un excédent de + 64 957,20 €.
- en section d'investissement, un déficit de – 28 135,52 €.

L'adjointe au maire fait ensuite approuver le compte administratif de la commune qui fait également apparaître les mêmes résultats que ci-dessus.

Si l'on tient compte des résultats de l'année précédente, les reports cumulés sont les suivants :

- un excédent de + 90 611,83 € en section de fonctionnement.
- un déficit de – 16 044,60 € en section d'investissement

Le conseil valide ces données financières.

- Le maire présente ensuite les « restes à réaliser », c'est-à-dire les dépenses et recettes engagées en 2020 et non exécutées comptablement au 31 décembre 2020.
 - un excédent de + 64 957,20 € en section de fonctionnement.
 - un déficit de - 28 135,52 € en section d'investissement
 - des restes à réaliser dépenses 2020 pour un montant de 29 495,31 €
 - des restes à réaliser recettes 2020 pour un montant de 8 546,69 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'affectation des résultats :

| AFFECTATION DE RÉSULTAT | BUDGET 2021 |
|--|-------------------|
| Fonctionnement | |
| Résultat de l'exercice 2020 | 64 957,20 |
| Résultat antérieur reporté 002 | 25 654,63 |
| Résultat définitif à affecter | 90 611,83 |
| Investissement | |
| Résultat de l'exercice 2020 | -28 135,52 |
| Résultat antérieur reporté 001 | 12 090,92 |
| Résultat cumulé 2020 | -16 044,60 |
| Restes à réaliser dépenses : | 29 495,31 |
| Restes à réaliser recettes : | 8 546,69 |
| Solde des restes à réaliser | -20 948,62 |
| Résultat définitif : | -36 993,22 |
| Affectation du résultat : | |
| Exécution du virement à la section d'investissement (1068) | 36 993,22 |
| Affectation à l'excédent reporté (002) : | 53 618,61 |

- Vote des taxes locales 2021

L'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences **principales** et un nouveau schéma de financement pour les collectivités territoriales.

Compte tenu que la taxe d'habitation est supprimée, il n'est plus nécessaire de délibérer sur son taux. (20% de foyers s'en acquittent encore, le taux de 2019 s'applique automatiquement. Pour mémoire il était de 14,69 %).

La suppression du produit de la TH est compensée pour les communes par le **transfert de la part départementale** de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : le taux de référence 2021 de TFPB sera égal à la somme du taux communal 2020 (14,09 %) et du taux départemental de TFPB de 2020 (16,21%). L'avis d'impôt des usagers sera modifié en conséquence.

Le conseil municipal vote les taux des deux taxes pour l'exercice 2021 sans augmentation :

Taxe foncière (bâti) : 30,30 % (part communale à 14,09 % + part départementale à 16,21 %)

Taxe foncière (non bâti) : 37,54 %

- Budget communal 2021

Le maire présente les grandes lignes des projets 2021 : voirie non réalisée en 2020 à terminer, programme 2021 de voirie, travaux à l'atelier communal, travaux d'isolation et de réfection de toiture au gîte, éclairage au Loudieu...

Après examen du budget proposé, le conseil municipal vote pour 2021 un budget qui s'équilibre :

- section de fonctionnement : 396 361,47 Euros
- section d'investissement : 184 434,38 Euros

- BUDGET ASSAINISSEMENT : DOCUMENTS BUDGETAIRES (RESULTATS 2020 ET PREVISIONS 2021)

- Le Maire présente le compte de gestion 2020 établi par la trésorerie d'Argenton Sur Creuse. Il correspond au centime près au compte de résultat de la commune.

Après examen des documents comptables, le conseil municipal approuve le compte de gestion du budget assainissement pour l'année 2020 qui fait apparaître :

- en section de fonctionnement, un excédent de + 5 685,84 €
- en section d'investissement, un excédent de + 9 247,00 €.

L'adjoite au maire fait ensuite approuver le compte administratif du budget assainissement qui fait également apparaître les mêmes résultats que ci-dessus.

Si l'on tient compte des résultats de l'année précédente, les reports cumulés sont les suivants :

- un excédent de + 7 792,83 € en section de fonctionnement.
- un déficit de - 7 352,02€ en section d'investissement

Le conseil valide ces données financières.

- Le maire présente ensuite les « restes à réaliser », c'est-à-dire les dépenses et recettes engagées en 2020 et non exécutées comptablement au 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'affectation des résultats

| AFFECTATION DE RÉSULTAT | BU 2021 |
|--|------------------|
| Fonctionnement | |
| Résultat de l'exercice 2020 | 5 685,84 |
| Résultat antérieur reporté 002 | 2 106,99 |
| Résultat définitif à affecter | 7 792,83 |
| Investissement | |
| Résultat de l'exercice 2020 | 9 247,00 |
| Résultat antérieur reporté 001 | -16 599,02 |
| Résultat cumulé 2020 | -7 352,02 |
| Restes à réaliser dépenses : | |
| Restes à réaliser recettes : | |
| Solde des restes à réaliser | 0,00 |
| Résultat définitif : | -7 352,02 |
| Affectation du résultat : | |
| Exécution du virement à la section d'investissement (1068) : | 7 352,02 |
| Affectation à l'excédent reporté (002) : | 440,81 |

- Budget assainissement 2021

Le maire présente le budget 2021 du service assainissement ; le conseil municipal l'approuve et le vote en équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : 25 298,81 euros
- section d'investissement : 23 559,02 EUROS

QUESTIONS DIVERSES

Cimetière : Le travail sur le projet de plan est en cours ; des habitants sont venus en mairie pour « répertorier » les défunts à intégrer aux futurs fichiers.

L'objectif de ce projet est d'établir un plan à jour du cimetière et de permettre à quiconque de retrouver une concession à partir du nom du défunt.

Fleurissement 2021 : Le terreau est arrivé (frais partagés avec la commune de Vigoux) ; les fleurs sont commandées. Les agents débuteront le fleurissement début mai.

Fin de séance : 23h00